PROCÈS VERBAL du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.
Présents : Mmes Mrs, BAUDRY Marc, BERGER Christian, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, MARTIN-LALANDE Jacques, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra
Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

M. Berger demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance, M. Damien Levrard est le seul candidat. M. Levrard est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 30 septembre 2025, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.
Nombre de membres en exercice : 12 ; Présents : 12 ;Votants : 12

ORDRE DU JOUR :

1) Subvention association 2025
2) Berger Levrault - Renouvellement contrat
3) Assainissement - Admission en non-valeur
4) Santé au travail 72 - Remboursement cotisation 16,38 euros
5) Loyer logement carrouges
6) Demande subvention – projet commerce
7) PLUi – Arrêt n°2 du 10/09/2025
8) Décision modificative
9) Questions orales
   * Box médicale
   * Pétition boulangerie
   * Boulangerie – contact
   * AMO AUDDICE – information projet commerce/MAM
   * Assainissement – réunion DDT/ARTELIA

1) Subvention association 2025

M. Le maire présente les subventions allouées aux associations dans les années passées et propose de voter les subventions pour cette année. Après échanges le conseil municipal propose une augmentation de +10€ à toutes les associations.
M. Le Maire met au vote l'approbation de cette augmentation

Subventions	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Proposition	Vote du conseil
Comité d'animation	125,00	125,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Pêcheur dyonisien	150,00	150,00	315,00	315,00	320,00	330,00	330,00
Section AFN-UNC & APG	125,00	125,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Comice agricole communal	100,00	100,00	630,00	630,00	635,00	645,00	645,00
Musique municipale	1500,00	1500,00	1575,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Union sportive (Foot à 7)	0,00	700,00	735,00	735,00	740,00	750,00	750,00
Charnie Rando - Blandouet	0,00	100,00	105,00	105,00	110,00	120,00	120,00
Ainés Ruraux - Saint Denis d'Orques	12500	125,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Gaule de Joué en Charnie	88,00	88,00	185,00	185,00	190,00	200,00	200,00
Familles rurales SDDO	125,00	125,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Pompier	150,00	150,00	157,00	157,00	160,00	170,00	170,00
ACMA	300,00	300,00	315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Petit babillard – Atelier Histoire - Blandouet	100,00	100,00	105,00	105,00	110,00	120,00	120,00
Histoire & patrimoine – Saint Denis d'Orques	125,00	125,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Nos amis de la gendarmerie	50,00	50,00	50,00	0,00	50,00	60,00	60,00
Groupement dionysien FGDON - Saint Denis d'Orques	250,00	250,00	262,00	262,00	270,00	280,00	280,00
Total	**3 817,00**	**4 687,00**	**5 744,00**	**5 804,00**	**5 935,00**	**6 075,00**	**6 075,00**

Abstention : 0	Pour : 12	Contre : 0

2) Berger Levrault - Renouvellement contrat

M. le Maire fait procéder au vote :

Le contrat de BERGER LEVRAULT pour les logiciels métiers arrive à échéance (logiciel comptabilité, état-civil, élection, assainissement…).

Actuellement les droits d'utilisation annuels sont de 2810,00€ HT et maintenance/formation de 281,00€ HT.

L'entreprise BERGER LEVRAULT propose l'offre ci-dessous :

Date d'effet : **15/10/2025**
Durée : **36 mois**

En application de l'article " durée " du contrat d'acquisition de Progiciels et de prestations de services, le contrat prend effet le 15/10/2025 pour une durée de 36 mois expirant le 14/10/2028.

REMUNERATION

En contrepartie des droits d'utilisation des Progiciels, le Client s'engage à verser une rémunération d'un montant total de 9 018.00 € HT se décomposant comme suit :

ECHEANCIER DE FACTURATION	Droits d'utilisation (1)	Maintenance, formation
(MAIRIE DE SAINT DENIS D'ORQUES)		
Période du 15/10/2025 au 14/10/2026 (En 2026)	**3 006.00 € HT**	**334.00 € HT**
Période du 15/10/2026 au 14/10/2027 (En 2027)	**3 006.00 € HT**	**334.00 € HT**
Période du 15/10/2027 au 14/10/2028 (En 2028)	**3 006.00 € HT**	**334.00 € HT**

Le conseil municipal valide l'offre de l'entreprise BERGER LEVRAULT pour la période du 15/10/2025 au 14/10/2028.

Le coût annuel s'élève à 3 340,00€ HT soit 4008,00€ TTC

Abstention : 0	Pour : 12	Contre : 0

3) Assainissement - Admission en non-valeur

La trésorerie de Conlie nous adresse l'état n°7851280432 du 03/10/2025 établi par leurs soins pour une demande d'admission en non-valeur pour un montant 808,30€ sur le budget assainissement.

Monsieur le Maire met au vote l'admission en non-valeur de 808,30€.

Abstention : 2	Pour : 10	Contre : 0

Le conseil municipal valide l'admission en non-valeur pour 808,30€ à mandater au compte 6542.

4) Santé au travail 72 - Remboursement cotisation 16,38 euros

Santé au travail 72 était notre intervenant pour les visites médicales des agents communaux. Au 31/12/2024, ils ont rompu tous les contrats avec les collectivités territoriales. Le centre de gestion de la Sarthe étudie actuellement pour reprendre ce service.

Santé au travail 72, nous rembourse la somme de 16,38.

Abstention : 0	Pour : 12	Contre : 0

Le Conseil Municipal valide l'encaissement du chèque de 16,38€.

5) Loyer logement carrouges

M. le Maire informe le conseil municipal que les logements n°3 et n°1 de la résidence Notre Dame, rue des Carrouges sont à louer.

Le logement n°3 de 32m² est disponible actuellement. Le loyer est de 350€. +10€ 360€ Le logement n°1 de 49,30m² sera disponible le 01/12/2025. Le loyer est de 450€.

Monsieur le Maire propose une augmentation au changement de locataire.

Après discussion le conseil municipal propose une augmentation de 10€ pour le logement n°3, portant le loyer à 360€. Pas de changement pour le loyer du logement n°1.

Le conseil municipal vote :

Abstention : 1	Pour : 11	Contre : 0

6) Demande subvention – projet commerce

Le Conseil Municipal a mandaté le cabinet AUDDICÉ pour une étude ayant pour objectif l'extension de l'épicerie actuelle sur une partie de la boulangerie. Le cabinet d'étude AUDDICÉ nous transmet ces premiers éléments de chiffrage afin de faire une demande de subvention.

Scénario 1

RDC

- **Agrandissement de l'épicerie pour création d'une surface snacking, WC adapté et zone de réserve**

Superficie de base (hors surface inchangée) : ~50m²

Superficie supplémentaire : ~80m²

➢ Entre 80 000€ et 100 000€ pour l'agrandissement de l'épicerie

- **Création d'un logement T2 (pouvant évoluer en T3) d'environ 60m²**
- **Création d'un logement T2 d'environ 43m²**

➢ Entre 120 000€ et 145 000€

ETAGE

- **Création d'un studio d'environ 34m²**
- **Création d'un studio d'environ 36,5m²**
- **Création d'un logement T4 d'environ 82m²**

➢ Entre 200 000€ et 230 000€

GRENIER

- Possible création d'un logement d'environ 80m² ou deux T2 d'environ 40m²

➢ Entre 130 000€ et 145 000€



Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Agrandissement d'environ 80m²	100 000,00€	-France Ruralité	50 000,00€
	€	-Autofinancement	50 000,00€
TOTAL DEPENSES	100 000,00€	TOTAL RECETTES	100 000,00€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- de solliciter, auprès de l'Etat, l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000,00€,
- de solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Abstention : 0	Pour : 12	Contre : 0

7) PLUi – Arrêt n°2 du 10/09/2025

M. Baudry rend compte au conseil municipal, des modifications apportées à la commune de Saint Denis d'orques par l'arrêt n°2 du projet de PLUi par rapport à l'arrêt n°1 que la commune avait favorablement adopté avec réserves.
Le conseil municipal doit rendre un nouvel avis sur cet arrêt n°2 du PLUi pour le 11 décembre 2025.

Cette arrêt n°2 a été jugé nécessaire par LBN en raison de l'avis négatif de DDT portant sur :
a) un effort supplémentaire sur la consommation d'espaces agricoles et naturels en dehors des zones urbaines, suite à l'avis négatif de la CDPENAF
b) de nombreuses critiques de méthodologies, de cohérences ou sur des points particuliers, qui sont détaillés dans les 76 pages de l'arrêt de la DDT
Sur l'arrêt n°2, la CDPENAF a rendus un avis favorable avec quelques réserves
M. Baudry informe le conseil que :

1. Toutes les modifications ponctuelles sur le règlement graphique ont été prise en compte pour la commune de Saint Denis d'Orques dans l'arrêt n°2.
2. SDO n'est que très peu impactée sur les surfaces constructibles, hors bourg et zone agricole, entre l'arrêt 1 et l'arrêt 2.
3. La nouvelle zone de lotissement est toujours de 0,9 ha
4. La zone d'activité n'est pas modifiée
5. La zone prévue pour la carrière n'est pas modifiée
6. Les surfaces des projets touristiques ont été diminuées (Faucheries, Ratellerie) sans compromettre les projets
7. Le projet la Cour ajouté a bien été pris en compte

En revanche, Saint Denis d'orques, comme 16 autres communes, se voit réduire sa zone urbaine afin de respecter la méthodologie de définition des zones urbaines.
M. Baudry, propose une commission urbanisme afin de rendre l'avis lors du prochain conseil municipal

novembre.
Après que les communes auront rendu leurs avis, l'étape suivante sera l'enquête publique de minimum 30 jours

8) Budget assainissement - Décision modificative n°1

Afin de passer l'écriture d'admission en non-valeur, il est nécessaire d'alimenter le 6542. La décision modificative n°1 est définit comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	127,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**127,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	127,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0,00 €**	**127,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**127,00 €**	**127,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**0,00 €**		**0,00 €**

M. Le Maire met au vote l'adoption de la décision modificative

Abstention : 0	Pour :12	Contre : 0

Le conseil municipal valide la décision modificative n°1.

9) Questions orales

* Box médicale

M. Le Maire informe, des avancées sur la box médicale, demande d'autorisation, démarche auprès d'Enedis, en cours. Le contrat définitif, liant la commune à Exo santé n'est pas établi. Il est rappelé qu'il devra être présenté pour approbation au conseil municipal.

* Pétition boulangerie

M. Le maire suspend la séance 20h44 La séance est reprise à 21h32

* Boulangerie – contact

* AMO AUDDICE – information projet commerce/MAM

M. Levrard fait un compte rendu au conseil de la dernière réunion avec AUDDICE.
Il rend compte de la première ébauche proposé pour l'agrandissement de l'épicerie dans la boulangerie et de l'aménagement de la partie logement.
Il informe le conseil que la restitution du dossier préparé par AUDDICE pour la MAM et l'agrandissement de l'épicerie aura lieu le 9 décembre 2025.

* Assainissement – réunion DDT/ARTELIA

M. Levrard, informe le conseil des dernières avancées du dossier assainissement et bassin de rétention suite à la réunion du 22/10/2025.
Le travail est désormais axé sur la déconnexion des eaux de ruissellement en amont du lotissement de la forêt, ainsi le bassin pourrait être conservé sans modifications. Vérifications à faire par ARTELIA (mission d'AMO)
Des travaux de déconnexion du réseau unitaire sont à prévoir, notamment les eaux de drainage du terrain de foot, ainsi que les EP du lotissement Sarthe habitat.
*M . Bourgoin demande des informations sur le projet photovoltaïque de la Baratière : L'avis de la Dreal dit que seul un projet photovoltaïque peut être accepté.

La séance est levée à 21h50

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2025-059	**Subvention association 2025**	**Approuvé**
2025-060	**BERGER LEVRAULT – Renouvellement contrat**	**Approuvé**
2025-061	**ASSAINISSEMENT – Admission en non valeur**	**Approuvé**
2025-062	**SANTE AU TRAVAIL - Remboursement**	**Approuvé**
2025-063	**Loyer logement carrouges**	**Approuvé**
2025-064	**Projet commerce – Demande subvention**	**Approuvé**
2025-065	**Budget assainissement – Décision modificative n°1**	**Approuvé**